

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 22

Artikel: Causerie
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

croit à la possibilité d'actes de violence, elle a des raisons d'y croire; vous pouvez avoir eu, cette fois, d'excellentes intentions, mais vous devez remercier l'Autorité de vous avoir aidé à les réaliser.

S. C.

Colonie agricole de Serix.

La vente qui vient d'avoir lieu à Lausanne, en faveur de cette institution, nous engage à rappeler en quelques mots son origine et son but.

La colonie agricole de Serix reçoit des jeunes gens d'un caractère mauvais ou même vicieux, afin de les ramener au bien sous l'influence d'une bonne direction et d'une éducation chrétienne. L'idée de sa fondation a été émise pour la première fois dans la réunion de la Société d'utilité publique de la Suisse romande, le 23 avril 1862. Le projet fut adopté le 18 décembre de la même année, et une société se constitua pour le réaliser. Un appel fut adressé au public au commencement de 1863 et, à la fin de l'année, le comité pouvait disposer d'une somme de 70,788 fr., dont 24,800 fr. en délégations hypothécaires. Ces délégations, de 200 fr. chacune, ont droit d'hypothèque sur les immeubles de la Société; elles ne rapportent pas d'intérêt pendant les dix premières années.

Le domaine de Serix, près Oron, fut acheté à la fin de 1863, et le directeur s'y installa aussitôt avec sa famille et 4 élèves. Le nombre des élèves s'élevait à 12 à la fin de 1864, à 31 à la fin de 1865 et à 41 à la fin de 1866. Ce nombre ne peut être dépassé avant que de nouvelles ressources permettent l'agrandissement de la colonie. Celle-ci a été reconnue comme personne morale par décret du Grand Conseil du 25 janvier 1864.

Les élèves appartiennent aux cantons de Berne, Genève, Neuchâtel et Vaud; ils sont divisés en trois groupes ou familles, placés chacun sous la surveillance d'un chef. Il y a en outre un régent pour les trois divisions. L'enseignement est celui des écoles primaires. Les élèves sont en outre exercés aux travaux agricoles, ainsi qu'aux travaux d'ateliers qui se rattachent à l'agriculture, ce qui leur permet de quitter l'établissement avec une instruction professionnelle qui leur facilite le choix et l'apprentissage d'une profession.

La discipline est toute paternelle et cordiale et les élèves en reçoivent la plus salutaire influence; l'assemblée générale des sociétaires, qui se réunit chaque année à Serix, peut constater combien les jeunes gens paraissent heureux dans le milieu qui les entoure. Ces assemblées générales, auxquelles le public est invité, sont de véritables fêtes pour l'établissement et pour la contrée.

La colonie agricole de Serix a beaucoup de traits de ressemblance avec l'asile rural vaudois d'Echichens, dont nous parlerons une autre fois; cependant ce dernier a essentiellement pour but de recevoir des orphelins pauvres et abandonnés, tandis que Serix appelle plutôt des jeunes gens d'un caractère difficile. Quelques élèves sont déjà sortis de la

colonie et sont entrés en apprentissage où ils donnent de bonnes espérances pour l'avenir.

Causeuse.

Chacun a ses petits déboires sur notre pauvre terre. Le gouvernement français a maille à partir avec l'opposition qui vient de triompher dans les élections de Paris; le nôtre a dû s'occuper, bon gré mal gré, assez activement des maçons.

On dit que la Liberté fera le tour du monde et tout le fait présumer: ici elle se met en route avec les Bancel, les Favre, les Rochefort, etc.; là, avec les maçons, les tailleurs de pierre; plus loin avec les charpentiers, les menuisiers, et bientôt son immense cortège réunira l'universalité du peuple travailleur.

Cette déesse, vêtue d'une veste de futaine, d'un grossier pochard, du tablier de travail, et portant la truelle et le marteau, a passé dans notre ville. Mais comme dans sa course rapide elle prend parfois des allures assez cavalières, l'autorité s'est permis de lui dire à l'oreille: « tout doux, ma belle, n'allez pas si vite, vous pourriez vous tromper de chemin. »

Il y a, au nord de la Grenette, une maison récemment bâtie appelée le *Cercle ouvrier*, véritable ruche où se discutent plus ou moins chaudement les intérêts des gens de métiers. Depuis quelques semaines, la ruche a été très animée; on en voyait les hôtes entrer, sortir, se former en groupes, puis se disperser en ville, pour reparaître ensuite plus nombreux, plus unis au cercle savoyard, situé en plein air sur la place du Pont, où, comme au premier local, des centaines de brûle-gueule laissaient échapper en colonnes capricieuses la fumée odorante du caporal payernois.

Eh bien! que se passait-il donc au milieu de ces hommes à rude écorce? Quelque chose d'assez curieux. Ils ont réfléchi sur leur sort; ils se sont examinés plus attentivement; ils ont vu leurs mains calleuses et déformées; ils ont senti cette fatigue journalière qui, le soir, n'a pas même un lit passable pour se soulager; ils se sont aperçus, — chose étonnante, — que, sauf le costume, ils étaient presque semblables et de même espèce que tous ces messieurs qui circulent, légers et contents, sur les trottoirs et les promenades; ils ont pu se convaincre que quand midi sonne, l'estomac de l'ouvrier éprouve des sensations exactement semblables à celles qu'éprouve l'estomac du patron, et ils en sont arrivés à cette conclusion toute naturelle que chacun devait avoir sa petite part au banquet de la vie.

Voilà pourquoi nous avons vu ces jours-ci tant de maçons endimanchés, tant d'ouvriers fumant leur pipe sur les places publiques, ou penchés sur les parapets du Grand-Pont. Mais l'oisiveté ne convient guère aux enfants de la Savoie, et bientôt plusieurs centaines d'entre eux allèrent, sous d'autres cieux, manger la miche traditionnelle. Sur ces entrefaites, le bataillon 112, à l'attitude martiale et

guerrière, faisait son entrée dans nos murs. Il était assez comique de voir, d'un côté les maçons plier bagage et se diriger aux quatre vents du ciel, et de l'autre la troupe venir prendre leur place.

Les belligérants allant ainsi chacun de leur côté, une rencontre devenait impossible, et chacun put augurer de cette manière d'agir que tout le monde dormirait en paix.

Installés en caserne, et après un premier bouillon, nos vétérans affirmèrent leur présence par ces simples paroles :

Ora ne sein quie!... que volliant cliau maçons?...
La troupe fut répartie sur divers points; des postes d'observation furent établis aux environs des chantiers déserts, et l'on ne tarda pas à voir deux classes de gens s'embêter à faire plaisir : les militaires à leurs postes et les maçons sur les promenades.

Le soir de son arrivée, une compagnie fut dirigée vers le bois de Cery où elle dressa ses tentes, dans le but de protéger les ouvriers qui voudraient venir, le lendemain, travailler à la construction de l'asile des aliénés. Il paraît qu'ils ne s'estimèrent pas qualifiés pour y aller, et nos soldats furent réduits à regarder le ciel bleu et à écouter le chant du rossignol qui égaie les bosquets d'alentour.

Des procédés aussi délicats, aussi galants des deux parts, nous ont amenés au calme plus que parfait dont jouit notre bonne ville depuis quelques jours.

Les chantiers sont muets ; pas un coup de marteau n'y retentit. L'arc-boutant se dresse sans but vers le ciel ; les fenêtres béantes attendent leurs linteaux et la voûte de cave offre inutilement son dos au rez-de-chaussée qui ne vient pas. Le béton se dessèche et durcit ; la pierre de taille, les moellons, les bouts de corniches gisent pèle-mêle sur le sol en attendant des jours meilleurs. De temps en temps, un patron en vacances, un architecte désolé de voir que son travail est resté en plans, se promènent sérieux et pensifs sur les pontonnages, et semblent adresser à ces constructions inachevées, l'invocation de Volney aux ruines de Palmyre :

« Je vous salue, ruines solitaires, murs silencieux ; c'est vous que j'invoque, c'est à vous que j'adresse ma prière. Combien d'utiles leçons, de réflexions touchantes ou fortes n'offrez vous pas à l'esprit de qui sait vous contempler ! »

D'autres fois, prenant un langage plus lyrique encore, ils s'écrirent comme Abner :

Que les temps sont changés ; Dès que l'aube du jour
De tous nos ouvriers, amenait le retour,
Le bruit des gros cailloux, du marteau, de la pique
Annonçait des maçons, la lutte pacifique !
Et tous ces travailleurs, assidus et soumis,
Remplissaient, diligents, l'engagement promis ;
Sous leurs efforts naissaient de nombreux édifices
Et le patron touchait de justes bénéfices.
L'audace de la grève arrêtant ce concours
En des jours de chômage a changé ces beaux jours ;
Et de tant de maçons, à peine un petit nombre
Ose du bon vieux temps, nous retracer quelque ombre :
Le reste, pour nous tous, montre un oubli fatal.
Ils ne se doutent pas qu'ils aggravent le mal ;
Et croyant arriver à des jours plus prospères,
Blasphème un tarif qu'ont accepté leurs pères.

Puisse ce conflit avoir une solution amiable et prochaine, car s'il devait se prolonger on ne tarderait pas à voir l'herbe recouvrir les constructions abandonnées, les ronces grimper le long des murs, et ce serait en vain que les générations futures se livrant à des études archéologiques, pratiquant des fouilles, chercheraient comme nous l'avons fait longtemps, les traces d'un théâtre à Lausanne.

L. M.

Pierre Viret.

IV

En se rendant à Orbe, en 1531, pour intervenir dans les troubles qui venaient d'éclater, les députés de Berne s'étaient arrêtés à Avenches où ils avaient trouvé Farel qu'ils amenèrent avec eux dans l'intention de le faire prêcher. Farel, toujours ardent à sa mission, monta en chaire dès que les vêpres furent dites ; et les gens d'Orbe, hommes, femmes, enfants de crier, siffler et de l'appeler chien, hérétique, diable, avec un bruit si terrible, dit un chroniqueur, qu'on n'aurait pas osé tonner. Il fut maltraité à tel point que le bailli dut lui donner asile et l'arracher à la populace. Le lendemain, ferme et persévérant, Farel voulut recommencer à prêcher, mais cette fois les femmes le suivirent et le jetèrent à terre et l'auraient peut-être assommé si un gentilhomme influent dans la localité ne l'avait tiré de leurs mains.

Orbe fut condamnée à une amende de 200 écus d'or pour ces émeutes, et les députés bernois ordonnèrent que chaque père de famille allât entendre Farel, qui prêcha six jours de suite pour réfuter les attaques dirigées contre lui par les prêtres. Farel eut peu de succès tant l'opposition était acharnée ; il ne put réunir que dix auditeurs. Ce petit troupeau, dont Pierre Viret faisait partie, prit pour la première fois la scène le 28 mai 1531.

Les cantons de Berne et de Fribourg, qui possédaient en commun quelques baillages dans le Pays de Vaud, dont Orbe faisait partie, se divisèrent sur le sujet des questions religieuses. Mais, le 30 janvier 1532, Berne sut faire signer à Fribourg un traité portant que le culte catholique serait aboli partout où la réforme obtiendrait la pluralité des voix, et que si la messe l'emportait, les évangéliques n'en devaient pas moins conserver le libre exercice de leur religion et leurs ministres la liberté de prêcher.

Cette votation des ouailles mises en demeure de se prononcer pour l'une ou l'autre confession avait quelque chose d'assez curieux.

On ne s'inquiétait guère des besoins individuels de la conscience. Il fallait, bon gré, malgré, se soumettre à l'opinion de la majorité. C'était ce qu'on appelait faire le plus, c'est-à-dire que le magistrat délégué de l'autorité bernoise et accompagné d'un *prédicant*, faisait assebler telle ou telle commune, puis mettait le prédicant aux prises avec le curé. Après avoir entendu l'un et l'autre, l'assemblée devait se prononcer pour ou contre. Les partisans du curé et de l'ancien culte se plaçaient d'un côté, et ceux de la réforme, de l'autre. On les comptait et le